

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
JEUDI 25 JUIN 2020 – 20 H – SALLE DU PEUPLE DE LA MAIRIE

Conformément à l'Ordonnance n°2020-562 du 13 Mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, la réunion s'est tenue dans la salle du Peuple située au rez-de-chaussée de la Mairie en présence d'un public limité à 20 personnes.

Présents : Marcel ALMES, Jean ARCAS, Jean-Benoît ARCAS, Nicole BENEZECH, Jean-Claude BRANVILLE, Alban CARRETERO, Fabienne GENOD-HUMBERT, Pierre-Marie GUIRAUD, Jean-Marc HUMBERT, François MOTTIER, Pascal RIQUIN

Absents excusés ayant donné procuration : Jacques PLANES (procuration donnée à Jean-Marc HUMBERT), Elyane CAUMETTE (procuration donnée à Fabienne GENOD-HUMBERT), William FOSTER (procuration donnée à Jean-Marc HUMBERT), Romain SANDOVAL NADAL (procuration donnée à Jean-Benoît ARCAS)

Secrétaire de séance : Alban CARRETERO

Le quorum étant atteint, Jean ARCAS, maire de la commune déclare la séance ouverte

Ouverture de la séance : 20 h

Jean ARCAS présente l'ordre du jour :

1. Amortissements 2020
  - Budget Principal
  - Budget Assainissement
2. Budgets primitifs 2020
  - Principal
  - Assainissement
  - Pompes funèbres
3. Vote des taux d'imposition pour 2020

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est validé à l'unanimité.

Jean ARCAS tient à remercier, en préambule, le travail de fond et de forme rendu par Jean-Marc HUMBERT et la commission « finances » concernant le budget 2020. Par ailleurs Jean ARCAS salue et remercie les secrétaires de Mairie pour le travail fourni à ce sujet durant ces dernières semaines.

### 1. Amortissements 2020

Au cours de l'année et en concertation avec la trésorerie, une révision de la durée d'amortissement de certains investissements liés à l'assainissement, sera effectuée afin de correspondre à la durée de vie des biens.

### 2. Budgets primitifs 2020

Jean-Marc HUMBERT rappelle qu'à l'issue des différentes réunions de la commission finances, des comptes rendus ont été faits à l'ensemble des conseillers municipaux sur les recettes, dépenses et endettement pour clarifier la situation et les orientations de travail.

Du fait du Covid-19 et du changement de secrétariat, environ 20 000 € de dépenses de l'exercice 2019 s'imputent sur le budget 2020.

Sur le budget principal, pour la section « dépenses de fonctionnement »

Pour mémoire, pour l'année 2019 : 705 058,50 €

Proposé au vote pour l'année 2020 : 579 959 €

Pour 2020, environ 32% du budget est représenté par des charges de gestion courante et 31 % par les charges de personnel. Ces charges sont moins élevées qu'en 2019 du fait de changement d'échelon entre l'ancien secrétariat et le nouveau.

Les transferts versés représentent près de 155 000 € : pour la crèche & le SIDE0 (environ 40 %), l'assainissement (environ 45 %). Les dotations aux élus et diverses charges représentant le solde. A noter que le montant concernant la partie « élus » est en baisse par rapport à 2019.

Enfin les charges financières correspondantes aux intérêts versés sur emprunts représentent 5 %.

Une charge exceptionnelle de près de 3 500 € est liée aux dépenses dues à des impayés de certains locataires.

Sur le budget principal, pour la section « recettes de fonctionnement »

Pour mémoire, pour l'année 2019 : 689 574,40 €

Proposé au vote pour l'année 2020 : 662 027 €

NB : le budget 2019 comprenait pour partie le remboursement des dégâts concernant la salle de sport.

L'équilibre budgétaire fait apparaître un solde positif de 82 000 €, dont une partie est affectée (60 000 €) au remboursement du capital de la dette.

Sur le budget principal, pour la section « dépenses d'investissement »

pour mémoire, pour l'année 2019 : la partie « dépenses financières » représentait 121 447 €

proposé au vote pour l'année 2020 : 60 823,31 €

Sur le budget principal, pour la section « recettes d'investissement »

pour mémoire, pour l'année 2019 : la partie « recettes financières » représentait 22 657 €

proposé au vote pour l'année 2020 : 47 850 €

Sur le budget principal, pour la section dépenses d'équipement d'investissement :

Le montant proposé au vote est de 644 743 €. Pour le montant des recettes d'équipement d'investissement, le montant proposé au vote est de 468 411 €. L'orientation 2020 concernant la section d'investissement du budget principal est de poursuivre les travaux entamés en 2019. Il n'y aura pas de nouvel investissement programmé hormis la sécurisation du CAMPOTEL, mais, à la condition que cette opération soit subventionnée par le département de l'Hérault.

Entre autres dépenses à prévoir, la réhabilitation de la salle dite « de sport » détruite par les flammes. Les dossiers de demandes d'aides financières sont en cours et l'opération devrait se présenter comme une opération blanche pour la commune. Cette opération était programmée en 2019 et sera donc poursuivie.

Concernant le budget assainissement, le report du résultat d'exploitation présente un déficit de 200 000 €.

Concernant le budget assainissement « section investissement », le report 2019 présente un excédent de 135 197 €.

En ce qui concerne le budget assainissement 2020, les dépenses de la section exploitation représentent la somme de 33 649 € dont, 15 796 € de charges d'intérêts sur emprunts. Le solde étant affecté à des travaux d'entretien du réseau.

En ce qui concerne le budget assainissement 2020, les dépenses de la section investissement représentent la somme de 32 716 € dont, 20 716 € de remboursement du capital des emprunts. Le solde étant affecté à l'acquisition de matériel d'assainissement.

Pour faire face à ces dépenses, une subvention de 70 000 € est affectée du budget principal au budget assainissement.

Enfin concernant le budget Pompes-Funèbres, le conseil municipal réfléchit à l'inclure au budget principal, de par la faible ampleur qu'il représente et par la surcharge de travail pour le secrétariat. Il était excédentaire de 4 760 € en 2019.

En conclusion, les budgets s'équilibrent entre eux.

Concernant l'endettement, il est certes à noter que l'endettement par habitant est de 1 296 €, supérieur à la moyenne nationale (612 €/hab niveau national). Mais qu'aussi le produit par habitant est de 1 148 €, lui aussi supérieur à la moyenne nationale (803 €/hab niveau national).

L'analyse de l'endettement fait ressortir que ce dernier est un endettement structurel lié aux opérations patrimoniales et l'assainissement et non pas un endettement fonctionnel.

Remarques diverses : Les feux d'artifice du 14 Juillet étant annulés pour des raisons sanitaires, il est proposé que le budget prévu pour ces festivités bascule dans le budget ayant été mis à contribution pour les masques durant la période de confinement.

Il est aussi acté que la baisse des subventions pour les associations représentera 30 % cette année. A l'avenir, la commission ayant en charge les associations gèrera ce type de budget.

Lors des différentes réunions entre élus, toutes ces questions ont pu être abordées et débattues.

Jean ARCAS soumet au vote le présent budget.

Votants : 15

Exprimés : 15

Blancs ou nuls : 0

Le budget est adopté à l'unanimité.

### 3. Vote des taux d'imposition pour 2020

Les taux d'imposition de l'année 2020 restent inchangés par rapport à l'année précédente.

Taxe foncière bâtie : 18,22 %

Taxe foncière non bâtie : 76,68 %

Jean ARCAS soumet au vote les présents taux d'imposition.

Votants : 15

Exprimés : 15

Blancs ou nuls : 0

Les différents taux d'imposition sont adoptés à l'unanimité.

Il est rappelé qu'en vertu des changements de législation concernant la taxe d'habitation, celle-ci n'est plus soumise au vote, restant ainsi figée.

Remarques diverses :

Pour information une demande de transfert de destination du HP 2019 a été effectué pour envisager des travaux sur l'appartement loué au-dessus de la mairie plutôt que celui de la rue Neuve. Les travaux y étant plus importants et urgents.

Le musée réouvre ses portes à compter du Samedi 04 Juillet.

Les délibérations concernant les élus siégeant dans les différents organes intercommunaux et associatifs devant être prises avant la fin du mois de Juin, elles sont soumises au vote. Elles avaient été auparavant présentées et discutées entre les différents conseillers.

Jean ARCAS présente les différentes délégations d'instance intercommunale et les différentes délégations des conseillers municipaux pour les soumettre au vote. Les délégations sont adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean ARCAS clôt la séance.

**Clôture de la séance : 20h50**

M. le Maire  
Jean ARCAS



Secrétaire de séance

